



**ARRÊTÉ PORTANT NOMINATION DU JURY DE DÉLIBÉRATION DU DIPLÔME DE MASTER MEEF
DU DOMAINE
DE LA MENTION Métiers de l'Enseignement, de l'Education et de la Formation, Pratiques et Ingénierie de la Formation
DU PARCOURS Ingénierie, médiation, e-éducation**

LE PRÉSIDENT DE L'UNIVERSITÉ

Vu le Code de l'Éducation articles L613-1 et L712-2 ;
Vu l'Arrêté du 27 Août 2013 fixant le cadre national des formations dispensées au sein des masters «
Métiers de l'Enseignement, de l'Education et de la Formation » ;
Vu l'Arrêté du 28 mai 2019 modifiant l'arrêté du 27 août 2013 ;
Vu l'Arrêté du 3 août 2018 portant renouvellement de l'accréditation de l'école supérieure du professorat et
de l'éducation de l'académie de Poitiers au sein de l'université de Poitiers;
Vu les propositions de M. Mario COTTRON

ARRÊTE

Article 1 :

Le Jury du semestre Pair et Impair
de la première à la deuxième année
de la session 1 à la session 2
est composé pour l'année universitaire 2020/2021 de :

Président du Jury (Titulaire) :

Mme Christine MICHEL Professeur d'Université

Président du Jury (Suppléant) :

M. Jean-François CERISIER Professeur d'Université

Titulaires :

Mme Hassina EL KECHAI Maître de Conférences

M. Nicolas MENAGIER Professionnel

M. Stéphane GRACIET Professionnel

Suppléants :

M. Jean-François CERISIER Professeur d'Université

Mme Carine AILLERIE Professeur Certifié

Mme Sylvie KOCIK Professionnel

M. Romain VANOUDEUSDEN Professionnel

Article 2 :

Ces dispositions sont portées à la connaissance des étudiants par affichage.

Article 3 :

Le Directeur Général des Services et M. Mario COTTRON
sont chargés chacun, en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Poitiers, le 09 Novembre 2020

Le Président de l'Université
Yves Jean

Signature officielle du Président de l'Université de Poitiers, Yves Jean, avec un tampon bleu et une signature manuscrite en bleu.